



afDas

DEMAIN SERA FORMATION

Guide La Manufacture

Formation Professionnelle Continue
Financement de la Formation des Intermittents
Août 2025 - Actions de formation

Public

Artistes-interprètes > 48 cachets au cours des 2 dernières années
Techniciens du spectacle vivant > 88 jours au cours des 2 dernières années
Délai de carence 8 mois (<=40h), 12 mois (41 à 80h) et 24 mois (>80h)

Assimilation des heures de formation ou maintien de l'indemnisation

Il est possible de bénéficier de l'assimilation qui permet de retenir les heures de formation pour les 507 heures requises lors de l'examen de droits au titre des annexes 8 ou 10 ou de maintenir l'indemnisation, dans la limite de 338 heures.

[Information sur l'assimilation par France Travail](#)

Démarches

Déposer la demande de prise en charge en ligne 4 semaines minimum avant le début de la formation

[Cliquer ici pour accéder au Portail MyA](#)

Joindre les 4 documents : [devis](#), [programme de formation](#), [CV](#) et [lettre de motivation](#)

Coût pédagogique pris en charge

Formations Artiste Danseur, Masters Workshops & Masters Training

Formations "métiers" - Pratiques artistiques - Plafond 3.300 €

Préparation au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse

Formations "métier" certifiante - RNCP / CQP - Plafond 15.000 €

Remboursement frais annexes sous condition de dispositifs éligibles

Déplacement : barème kilométrique 4CV et moins (plus de 50 km entre domicile et lieu de formation)

Hébergement & Repas : 84,40 € par jour (au 1er janvier 2025)

Contacts en Région

Les particuliers peuvent bénéficier d'un [accompagnement](#) dans leur projet de développement des compétences et de formation lors d'[entretiens individuels](#) avec un conseiller AFDAS de leur territoire.

Accès aux conseillers AFDAS

AFDAS région AuRA

56 rue Smith - CS 30305
69286 Lyon Cedex 02

Conseillère AFDAS Région AuRA
Département du Cantal : **Christelle Lagarde**
c.lagarde@afdass.com

Téléphone 04 72 00 34 07
Mobile 06 24 63 11 14

Accès aux dispositifs formation